



# COMMUNIQUE DE PRESSE

Direction de la Sécurité Civile et de la Gestion des Risques



## **Cyclone tropical « PAM » : déclenchement de l'alerte cyclonique de niveau 1**

Nouméa, le 13 mars 2015

### Situation :

À 5h00 locales ce vendredi 13 mars 2015, le cyclone tropical « PAM » était centré par 14,9 Sud 169,4 Est et sa pression au centre est estimée à 918 hPa. Il se déplace en direction du Sud-Sud-Ost à 15 km/h. Les vents moyens sont estimés à 220 km/h (rafales à 335 km/h) dans un rayon de 45 km autour du centre. Les vents supérieurs à 115 km/h (rafales à 175 km/h s'étendent dans un rayon de 95 km/h autour du centre).

### Trajectoire :

Le cyclone tropical « PAM » va poursuivre sa trajectoire vers le Sud au cours de ces prochaines 48 heures, en accélérant progressivement. Il pourra s'intensifier légèrement. Sa trajectoire menace directement le Vanuatu, avec un impact probable sur le Sud de cet archipel cet après-midi. « PAM » passerait ensuite à environ 170 km dans l'Est de Maré dans la matinée de samedi. Les zones de Nouvelle-Calédonie les plus exposées (Maré, Lifou) pourront subir de violentes rafales de vent (120/140 km/h), de fortes précipitations supérieures à 200 mm en 12 heures. Ouvéa, l'île des Pins et la pointe Sud de la Grande-Terre seront moins impactées avec des rafales de vent autour de 110 km/h. L'ensemble de ces régions fera face à un risque de submersion côtière dû à la forte houle cyclonique.

Afin de gérer la crise au plus près et de renforcer les équipes communales, 3 cadres de la sécurité civile ont été projetés dès ce matin sur Maré et Lifou.

**En conséquence, L'ALERTE CYCLONIQUE DE NIVEAU 1  
est déclenchée ce vendredi 13 mars 2015 :**

- à 12h00 (heure locale), sur la province des îles Loyauté,
- à 17h00 (heure locale), sur les communes de Yaté et de l'île des Pins.

**LA PRE-ALERTE CYCLONIQUE est maintenue sur le reste de la Nouvelle-Calédonie.**

### Rappel des consignes en cas de d'alerte cyclonique de niveau 1 :

- Si vous êtes trop éloigné de votre domicile, faites le choix d'un hébergement de proximité,
- Démontez les installations aériennes, échafaudages, etc...,
- Faire le plein de carburant des véhicules,
- Mettre immédiatement les grues de chantier en position de sécurité,
- Arrêter progressivement toute activité professionnelle qui ne concourt pas à une action de sécurité civile,
- Contrôler les systèmes d'évacuation d'eau pluviale (chéneaux, gouttières...),
- Ne plus pratiquer d'activité nautique quelle que soit sa nature,
- Rejoindre les lieux de résidence,
- Si le domicile n'est pas une construction solide ou s'il est situé dans une zone menacée par la marée de tempête ou une inondation, gagner un abri sûr signalé par les services municipaux, faire part de ce choix aux voisins ou à la famille et s'y tenir,
- Le cas échéant, débrancher le système de remplissage des citernes d'eau pluviale,
- Abriter les animaux domestiques,
- Poser du ruban adhésif sur les baies vitrées,
- Mettre les documents personnels (papiers d'identité, carnet de vaccination, cartes de groupe sanguin) à l'abri, hors d'atteinte de l'eau

Le directeur de la DSCGR



Eric BACKES